

Pôle Abiosol

*Pour des installations en agriculture paysanne ouverte aux
citoyens franciliens*

De moins en moins d'exploitations

En 2010, L'Île de France ne comptait plus que 5027 exploitations agricoles professionnelles, c'est à dire deux fois moins qu'il y a 20 ans. Avec moins de 50 installations aidées par an à un rythme qui ne cesse de décroître, la démographie agricole francilienne poursuit un mouvement d'érosion qui atteint des niveaux inquiétants, les nouvelles installations ne parvenant pas à compenser les départs. En découle un vieillissement de la population agricole [AGRESTE, 2013] et une concentration des surfaces avec une augmentation continue de la SAU moyenne par exploitation.

De moins en moins de terres disponibles

Par ailleurs, 49.000 hectares de terres consacrées à l'agriculture ont disparu entre 1980 et 2010, soit 7,7% de la surface agricole régionale [CESER 2012]. Ainsi, en trente ans, la perte de surfaces agricoles est estimée à presque cinq fois la superficie de la ville de Paris ! Le rapport du Conseil Economique et Social Régional, publié au printemps 2012, est ainsi alarmant à juste titre sur l'état de la « ferme Ile-de-France » et sur la capacité de l'agriculture régionale à répondre, même petitement, aux attentes de ses 12 millions de consommateurs.

Pour une agriculture au cœur des enjeux de société

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteur-trice-s ont conscience des dérives sociétales et environnementales du système agricole dominant et ont la volonté de changer les pratiques culturales et développer des exploitations économiquement viables en mode de production agrobiologique, respectueux de l'environnement et des hommes, et socialement responsable. Dans le contexte francilien, où la pression sur le foncier agricole est particulièrement importante, réconcilier le monde rural et le monde urbain en favorisant l'installation de nouveaux paysan-ne-s qui participent d'une agriculture nourricière de proximité devient un enjeu de tout premier ordre.

De nouvelles installations pour de nouveaux agriculteurs

De 2010 à 2012 ce sont 31 installations qui ont été recensées en agriculture biologique dans notre région, soit une augmentation de près de 20% du nombre total d'exploitations agricoles en AB en 3 ans. Cependant, alors que le marché du bio est en croissance constante et que la demande de produits locaux ne cesse d'augmenter, les agriculteurs à même d'y répondre sont encore trop peu nombreux. C'est en particulier le cas en Île de France pour les maraichers commercialisant via le système AMAP.

Il reste fort à faire pour inverser la tendance en matière de démographie agricole et engager l'agriculture francilienne dans un triple mouvement de réponse aux nouveaux enjeux économiques (nourrir sa population), écologiques (préserver son environnement) et sociaux (créer de l'emploi). Pour encourager l'installation agricole, en dehors de la gestion de verrous bien connus comme celui du foncier, il faudra notamment engager une politique volontariste pour accompagner la création d'entreprises et d'emplois agricoles. Dès lors, il y a une nécessité à convaincre de futurs paysan-ne-s, au-delà de nos frontières régionales, de la faisabilité et de la pertinence de l'installation dans notre région. Il sera également impératif, loin de toute approche partisane, de repenser la politique d'appui à l'installation quand on sait que plus de la moitié (55% selon l'ASP) des installations se réalisent aujourd'hui en Ile-de-France en dehors du parcours aidé...

En tant qu'acteur fortement impliqué dans l'appui à l'installation de nouveaux actifs agricoles, le Pôle Abiosol (GAB-IDF, Terre de liens IDF, Réseau des AMAP IDF, Les Champs des Possibles), s'est investi aux côtés des autres acteurs du monde agricole francilien dans les assises nationales de l'installation. Dans cette année riche en concertation des acteurs du monde agricole (Ambition Bio, assises de l'installation, Programme de développement rural, Plan bio) Les Champs des Possibles, Le Réseau des AMAP d'Ile de France et Terre de Liens Ile de France, livrent ici un certain nombre de propositions visant à encourager des installations agricoles nombreuses dans notre région.



Nos propositions :

➤ Quels profils de personnes doivent être concernés par les politiques publiques ?

Les aides doivent selon nous toucher le plus de personnes possible, non nécessairement issus du monde agricole, avec des projets diversifiés.

- Favoriser un appui spécifique pour les candidat-e-s **hors cadre successoraux** créant une nouvelle exploitation ou une nouvelle activité sur une exploitation existante et en tous cas de nouveaux emplois. Les montants des aides et des prêts devraient être majorés pour ces publics afin d'atténuer au moins partiellement la difficulté de monter une exploitation sans bénéficier d'appui parental.
- Publics visés par ces aides:
 - **Avant et après 40 ans** : Si un projet est viable, il n'y a pas de raison de freiner d'éventuels nouveaux installés pour une question d'âge. Alors que le métier d'agriculteur connaît une crise de vocation, tous les candidats doivent être encouragés. Par ailleurs, nous considérons que l'effort réalisé en matière d'investissement par des plus de 40 ans pour rendre des exploitations viables et transmissibles est à saluer et encourager plutôt que l'inverse.
 - **Validation des acquis d'expérience** : Nous souhaitons affirmer ici que la capacité agricole peut également être obtenue par d'autres biais que la formation diplômante. Eu égard aux capacités d'accueil limitées en formation pour adulte, faciliter des parcours VAE permettrait d'augmenter le nombre de personnes susceptibles d'obtenir la Capacité Agricole chaque année sans se substituer aux formations classiques.
 - **1/2 SMI** : L'obligation de produire pour une demi-SMI (surface minimum d'installation) exclut les installations progressives et peut parfois inciter les futur-e-s installé-e-s à surdimensionner leur projet. Il conditionne les modèles agricoles et nuit par conséquent à l'autonomie et l'innovation des paysans. Il doit être remis en cause. Nous proposons que la prise en compte du temps de travail annuel effectivement dédié à l'activité agricole soit le critère principal pour la définition de l'activité agricole comme activité professionnelle à titre principal.
 - **Égalité hommes/femmes** : il serait pertinent d'encourager les installations féminines, par une adaptation des parcours à l'installation mais aussi une réflexion sur les conditions d'exercice du métier d'agricultrices.
 - Rebaptiser la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) en **DNA** (Dotation Nouvel Agriculteur), afin de confirmer la volonté de ne pas fermer l'accès aux aides aux plus de 40 ans.
 - Introduire des majorations de DJA au regard de critères comme la durabilité environnementale, économique et sociale des projets, le taux d'emplois créés à l'ha, etc.



- Orienter les aides à l'installation sur des exploitations et des productions qui ne sont pas ou peu aidées par ailleurs, ou en difficulté (élevage, arboriculture, etc.) Ceci permettrait de redistribuer partiellement les financements publics aujourd'hui touchés par une minorité d'agriculteurs.
- Soutenir les **structures offrant un soutien pré et post-installation**. Ces structures permettent aux nouveaux installés de démarrer et de pérenniser des exploitations viables économiquement, humainement et environnementalement (Ex ABIOSOL en Ile de France).
- Appuyer en particulier les **espaces tests agricoles** qui permettent aux futurs installés de se tester et de tester leur projet, avant installation, en limitant les risques financiers et en favorisant l'insertion dans le milieu socio-professionnel agricole.
- Rendre accessible à tous ceux et celles qui le désirent le dispositif d'installation progressive (acquisition progressive de la capacité agricole et versement en deux fois de la DJA) aujourd'hui réservé principalement - dans les faits - aux cas de force majeurs que constituent la reprise anticipée d'une exploitation agricole par un enfant suite au décès du parent exploitant.
- Mettre en place un fonds de garantie visant à faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire pour les paysans tout en limitant la caution personnelle, ou celle de l'entourage, et en évitant le recours au nantissement de compte bancaire. Ce fonds de garantie dédié aux projets agricoles devrait inclure des caractéristiques techniques spécifiques :
 - Allonger la durée du prêt (jusqu'à 7 ans) avec un différé de remboursement possible (prenant en compte par exemple la saisonnalité du cycle de production).
 - Privilégier une approche plus globale du projet dans la méthode d'instruction. Il s'agit d'intégrer les éléments de motivation du porteur de projet.
 - Mettre à profit l'expertise de chacun des acteurs (fonds territorial, banque, réseau d'AMAP, GAB...) dans des domaines complémentaires (agricole, financier, emploi, éthique...).



➤ Quel accompagnement pour les porteurs de projet ?

Nous demandons la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation qui garantisse une gouvernance plurielle et diverse :

- Des représentants de producteurs biologiques, d'Abiosol, d'associations environnementales, de consommateurs devraient être membres des **instances décisionnelles régionales et départementales** pour qu'une pluralité des modèles agricoles puisse émerger de celles-ci.
- Par ailleurs, il nous semble important que les porteurs de projets puissent défendre eux-mêmes leur projet dans les instances concernées.
- La circulaire DGPAAT/SDEA/C2009-3030 du 24 Mars 2009 prévoit que « Le PDE est établi sous la responsabilité propre du candidat, pour une durée de 5 ans, à compter de la date d'installation. Le candidat a toute latitude pour établir lui-même son PDE ou se faire aider par les personnes ou organismes de son choix. ». Or dans la pratique cette latitude n'en est pas vraiment une pour les porteurs de projet qui sont très fortement incités à recourir aux services des Chambres d'Agriculture et/ou de certains centres de gestion, avec un coût conséquent pour une prestation qui se résume parfois à mettre en forme les données apportées par les candidats. Il serait ainsi nécessaire de vérifier que la possibilité offerte par la loi de réaliser son PDE soi-même ou avec un organisme de son choix, est bien rendue effective sur le terrain. Si - comme cela se pratique - le recours à logiciel unifié s'avérait nécessaire afin de faciliter le travail des CDOA (dans le cas courant : le logiciel ANAIS), celui-ci devrait être public et en accès libre afin de rendre effectif la latitude décrite plus haut.
- Le **Point Info Installation** ne devrait pas être hébergé chez l'un des syndicats agricoles (quel qu'il soit). L'indépendance de cette instance est essentielle pour garantir une pluralité des modèles agricoles promus vis à vis des futurs installés. De même, le **stage 21h** ne devrait pas être organisé par un syndicat agricole. Le ou la salarié-e d'un Point Info Installation indépendant des syndicats agricoles, devrait s'occuper de l'organisation du stage, en lien avec tous les acteurs de l'installation en Ile de France. Le Point Info Installation doit garantir une transparence parfaite sur le choix dont disposent les nouveaux installés dans l'**accompagnement technique et économique**, pré et post installation. La chambre d'agriculture est une option mais il en existe bien d'autres en Ile de France.



- La gouvernance et l'animation du CEPPP devraient être améliorées afin de faciliter les échanges entre conseillers, la diffusion d'information sur les dispositifs d'accompagnement et de formation disponibles et prescriptibles
- Les défraiements du CEPPP, et des conseillers en particulier, devraient être augmentés afin de permettre de passer plus de temps avec les candidats suivis, de réaliser des entretiens en binôme (conseillers projet + conseillers compétences) et de pouvoir se rendre éventuellement sur l'exploitation du porteur de projet pour pouvoir affiner le diagnostic.
- La liste des **conseillers PPP** devrait s'élargir afin de mieux refléter la diversité des structures proposant des accompagnements à l'installation et pouvant attester de compétences réelles et de pratique effective en la matière (les organisations membres d'ABIOSOL, praticiennes au quotidien de l'accompagnement de candidat à l'installation, devraient ainsi toutes pouvoir être représentées si elles le souhaitent).
- Il serait souhaitable de renforcer de la prise en charge horaire des formations VIVEA répondant aux enjeux d'une agriculture telle que voulue par le ministère



📌 Transmission et accès au foncier

Trop de porteurs de projets à l'installation abandonnent en raison des difficultés d'accès à la terre pour les hors cadre familiaux. Plusieurs mesures peuvent être prises afin de faciliter l'accès au foncier:

- Développer les dispositifs de **stockage et des réserves foncières** pour l'installation.
- Rénover le **contrôle des structures** pour freiner l'agrandissement des fermes et prioriser l'installation.
- Améliorer et rendre attractif les dispositifs actuels d'accompagnement de la transmission en mettant notamment en évidence les opportunités offertes aujourd'hui en matière d'installation agricole par l'agriculture biologique et/ou les circuits courts à même de convaincre les cédants que la destinée de leur exploitation n'est pas nécessairement l'agrandissement.
- Favoriser l'apport de capitaux dans le foncier.
- Limiter la hausse des prix du foncier agricole en revoyant la **composition des comités SAFER et le mode de financement des SAFER** qui ne devrait pas inclure de pourcentage sur les transactions.
- Réviser la procédure d'évaluation par les domaines afin que ceux-ci soient plus réalistes en matière de valeur d'usage réelle des biens cédés
- Prendre en compte une pondération liée à la qualité agronomique des sols vendus et à leur potentiel afin de « pénaliser » les mauvaises pratiques laissant des sols épuisés
- Augmenter fortement la **taxe sur la plus-value des terres agricoles rendues constructibles** et affecter la ressource générée au stockage de terres et à l'animation territoriale pour accompagner les transmissions.
- Etendre les prérogatives des outils publics d'acquisition foncière (AEV notamment) et mettre en place un ou des outils mixtes publics/privés afin de maximiser l'apport de capitaux en faveur de l'acquisition foncière.
- Mettre en place une réflexion et des dispositifs financiers pour faciliter le logement des nouveaux installés, en particulier dans notre région où les pratiques et dérives passées ont durablement durcies la possibilité pour les agriculteurs de construire leur habitation sur l'exploitation.
- Assurer par d'autres biais que la spéculation sur le foncier et le bâti, la problématique de l'assurance retraite des agriculteurs afin d'éviter les ventes à la découpe foncier / habitation et le mitage de l'espace agricole qui en découle.

Freddy Letissier

Anne Seingier

Florian Gamé

Pour le Réseau des AMAP-IdF

Pour Terre de liens IdF

Pour Les Champs des Possibles

